



Les Matinales de la création d'entreprise

Trucs et astuces pour ouvrir un commerce

Jacques FOLLY

Attaché au développement économique du commerce



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Département de l'économie et de l'emploi

Direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation

Où trouver le support de présentation?

innovation.ge.ch



Publications



Autres documents

Programme

- **Présentation** de la Direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation (**DG DERI**)
- **Créer son entreprise**
 - Business plan
 - Aspects juridiques et administratifs
 - Assurances sociales
 - Aspects fiscaux
- **Organismes de soutien / réseaux**
- **Pôle commerce – Trucs et astuces**
- **Conclusion**

Mission de la DG DERI

- Mise en place de la stratégie économique du canton
- Favoriser le développement et le maintien des conditions-cadre
- **Favoriser la création de nouvelles entreprises dans le canton**
- Faciliter le développement des entreprises qui y sont installées
- Inciter les entreprises extérieures à s'y implanter
- Prévoir des coordinations avec les cantons proches et intéressés aux mêmes objectifs

Prestations aux entreprises

Informations générales

- Démarches administratives
- Juridiques, fiscales, financement, ...

Événements destinés aux entrepreneurs

- Petits déjeuners des PME et start-up
- Conférences
- Formations

Orientation vers les organismes
de soutien aux entreprises

Créer son entreprise

Deux aspects principaux

- **Business Plan**
 - ✓ Réflexions préalables
- **Aspects formels**
 - ✓ Formes juridiques
 - ✓ Fiscalité
 - ✓ Charges sociales



Réflexions préalables - Eléments clés (1)

- **Opportunité**

- ✓ Pourquoi est-ce une bonne idée ?
- ✓ Les clients seront-ils prêts à payer ?



- **Marché et concurrence**

- ✓ Connaissance du marché et de sa taille, etc.
- ✓ Connaissance des clients
- ✓ Connaissance des concurrents, mise en évidence des avantages concurrentiels, etc.

Réflexions préalables – Eléments clés (2)

- **Stratégie, Marketing**
 - ✓ Comment allez-vous mettre en œuvre le projet ?
 - ✓ Comment allez-vous trouver vos clients ?
- **Plan d'exécution**
 - ✓ Quelles sont les étapes importantes ?

Réflexions préalables - Eléments clés (3)

- **Finances**

- ✓ Budget d'exploitation

- Chiffre d'affaires – charges = bénéfice net

- ✓ Budget de trésorerie

- Entrées et sorties d'argent



Attention, la trésorerie est l'élément clé !

Aspects juridiques et administratifs

Formes juridiques (1)

	Société de personne (raison individuelle, SNC,...)	Société à capitaux (Sàrl, SA,...)
Responsabilité	Personnelle et illimitée	Limité au capital
Condition	Adresse commerciale	1 personne domiciliée en Suisse ayant pouvoir de représentation
Création	Frais minima; pas de capital de départ nécessaire	Capital de départ exigé (Sarl : min 20kf; SA: 100kf, libération 50kf min.) et frais plus élevés (Sàrl: 2,5 – 4kf; SA : 7,5-10kf)
Nom de l'entreprise	Lié au nom de famille de la personne	Raison sociale propre

Formes juridiques (2)

	Société de personne (raison individuelle, SNC,...)	Société à capitaux (Sàrl, SA,...)
Comptabilité	Obligatoire	Obligatoire + révision
Statut du patron	Indépendant	Salarié
Charges sociales	Env. 12% mais ni AC, LAA, LPP	Env. 17% à charge de l'employeur (et env. 13% à charge de l'employé)

Chapitre des formes juridiques du guide du créateur:

<https://www.ge.ch/document/guide-du-createur-entreprise-geneve/guide-starting-business-geneva>

Assurances sociales

Assurances sociales

Principe des 3 piliers

Premier pilier	AVS/AI, principe de solidarité. Obligatoire pour les salariés et les indépendants.
Deuxième pilier	Prévoyance professionnelle (LPP). Permet le maintien du niveau de vie. Obligatoire pour les salariés.
Troisième pilier	Prévoyance individuelle destinée à la couverture des besoins plus étendus. Facultatif.

Assurances sociales – employeur / employé

	en % du salaire brut	Employeur	Employé	Total
<u>Taux fixe</u>				
AVS		4.35	4.35	8.7
AI		0.7	0.7	1.4
APG		0.25	0.25	0.5
AC (Chômage)		1.1	1.1	2.2
Cotisation pour la formation professionnelle (LFP)		0.082	-	0.082
AF (allocations familiales genevoises)		2.34	-	2.34
CPE (Contribution petite enfance)		0.07		
AMat (assurance maternité genevoise)		0.041	0.041	0.082
Sous-total		8.851	6.441	15.222
<u>Taux variable</u>				
LPP*		6.5	6.5	13
LAA				
- Accidents professionnels (AP)		0.8	-	0.8
- Accidents non professionnels (ANP)		-	1.3	1.3
Total		16.151	14.241	30.322

* Prévoyance professionnelle ou 2ème pilier. Les taux de cotisations de la prévoyance professionnelle obligatoire (minimum légal) sont échelonnés en fonction de l'âge en cinq paliers : 18-24 ans / 25-34 ans / 35-44 ans / 45-54 ans / 55-64(65) ans.

Source : FER Genève

Assurances sociales

Cotisations des indépendants

Les assurances sociales considèrent comme personne exerçant une activité lucrative indépendante, toute personne qui travaille en son nom propre et pour son propre compte et qui est indépendante dans son travail et assume elle-même le risque économique. La caisse de compensation examine si la personne concernée a un statut d'indépendant aux yeux des assurances sociales. L'indépendant paie lui-même l'intégralité de ses cotisations aux assurances sociales. Pour les revenus inférieurs à 58'800 francs (état 2023), le taux de cotisation baisse en fonction d'un barème dégressif.

<https://www.fer-ge.ch/calculateur-charges-sociales-independant>

Assurances sociales

Indépendant

- L'indépendant est soumis à l'obligation de s'acquitter des charges sociales suivantes:
 - AVS/AI/APG
 - Allocations familiales
 - Assurance maternité genevoise
- Les assurances suivantes sont facultatives:
 - LAA, LAAC
 - LPP (2^{ème} pilier); recours au 3^{ème} pilier qui offre plus de flexibilité
 - Assurance perte de gain en cas de maladie (LCA)
- Risque néanmoins important d'être sous-assuré

Assurances sociales – Indépendant

Indépendants

AVS*	8.10%
AI*	1.40%
APG*	0.50%
Sous-total I	10.00%
AF (allocations familiales genevoises)	2.34%
AMat (assurance maternité genevoise)	0.041%
Sous-total II	2.381%
Total	12.381%

Source: FER Genève

*Un taux de cotisations AVS/AI/APG plus bas sera appliqué si le revenu est inférieur à CHF 56'900.-
(cf. <https://www.ahv-iv.ch/fr/Assurances-sociales#assures>)

Sont facultatifs:

- L'assurance accident (LAA)
- La prévoyance professionnelle (LPP)
- Attention: les employés sont obligatoirement soumis aux cotisations Employeurs-Employés

Aspects fiscaux

Le système fiscal suisse

En Suisse, il existe 3 niveaux d'impôts...

- **Fédéral**
- **Cantonal**
- **Communal**

...et une taxation différente selon le statut juridique:

- Personnes physiques
- Personnes morales

Le système fiscal suisse

Indépendant = personne physique

- Sur la base de la comptabilité
- Revenu imposable = revenu brut – déductions (Bénéfice = revenu de l'indépendant)
- Les revenus d'autres sources sont également considérés
- Le revenu imposable détermine le taux d'imposition
- Le barème est progressif

<https://www.ge.ch/document/baremes-icc-impots-revenu-fortune-avec-exemples-calcul-2021>

<https://www.ge.ch/document/guide-fiscal-2021-independants>

Le système fiscal suisse

Personnes morales

	Fédéral	Cantonal & Communal (moyenne)	Taux d'impôt total
Impôts sur les fonds propres	0	0,40% / 0,45%*	0,40% / 0.45% *
Impôts sur les bénéfices	7,31%	6,69%	13,99%

* Pour les entreprises n'ayant pas de bénéfices imposables

Imputation de l'impôt sur le bénéfice à l'impôt sur le capital

TVA

- Quiconque exploite une entreprise en Suisse est assujetti
- Facilité administrative: Les petites entreprises sont libérées de l'assujettissement lorsque le chiffre d'affaires n'atteint pas un certain montant (CHF 100'000 par année)
- Il est possible de renoncer à la libération de l'assujettissement

Taux normal: 7,7 %

Taux réduit: 2,5 % (Denrées alimentaires, boissons non alcoolisées, livres, journaux, médicaments, activités sportives et culturelles)

Taux spécial: 3,7 % (Hébergement)

- Inscription:

[Inscription à la TVA | AFC \(admin.ch\)](#)

Organismes de soutien et réseaux

Nos outils à **votre** disposition !

Guide du Créateur d'entreprise

<https://www.ge.ch/document/guide-du-createur-entreprise-geneve/guide-starting-business-geneva>



Edition 2020

Nouvel outil économique de veille commerciale:

L'Observatoire du commerce

<https://www.ge.ch/dossier/actions-faveur-du-commerce-genevois/observatoire-du-commerce/propos-observatoire>

www.observatoireducommerce.ge.ch



BCGE



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

POST TENEBRAS LUX

Département de l'économie et de l'emploi
Direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation

Autres formations et événements

Les Petits déjeuners des PME et des start-up



CITE DES METIERS DU GRAND GENEVE



MATINALES DE LA CREATION D'ENTREPRISE

Concours des Prix du commerce de l'économie genevoise



Atelier

**"Réussir son
démarrage
en comprenant
son marché"**



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Département de l'économie et de l'emploi
Direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation

Dispositif de soutien aux entreprises

Information



Coaching et accompagnement



Financement



Promotion du commerce genevois

- Pôle "Commerce"
- Fonctionnement en réseau
- Organisme de mise en relation
- Commerce de vente au détail
- Restauration & hôtellerie
- Statistiques
- Tendances
- Conclusions



Pôle "Commerce" (1)

Commerce

Hôtellerie

Restauration

Prestations de services

Pôle "Commerce" (2)

QUELQUES CHIFFRES :

- **10'000** entreprises
- **40'000** emplois
- Plusieurs milliards de chiffre d'affaires
- 1.5 million de consommateurs (bassin franco-valdo-genevois)



Pôle "Commerce" (3) - Missions

- **Piloter et Mettre en œuvre** le plan d'action commerce dans le cadre de la stratégie économique 2030 du Conseil d'Etat
- **Fédérer** les acteurs du commerce
- **Améliorer** les conditions-cadres et **simplifier** la vie des entreprises
- **Soutenir et accompagner** les entreprises du commerce, les organisateurs d'événements et les projets innovants de ce secteur économique
- **Valoriser et renforcer** l'attractivité de la place économique du commerce genevois
- **Anticiper et aider** les entreprises du commerce à la transformation numérique

Fonctionnement en réseau (1)

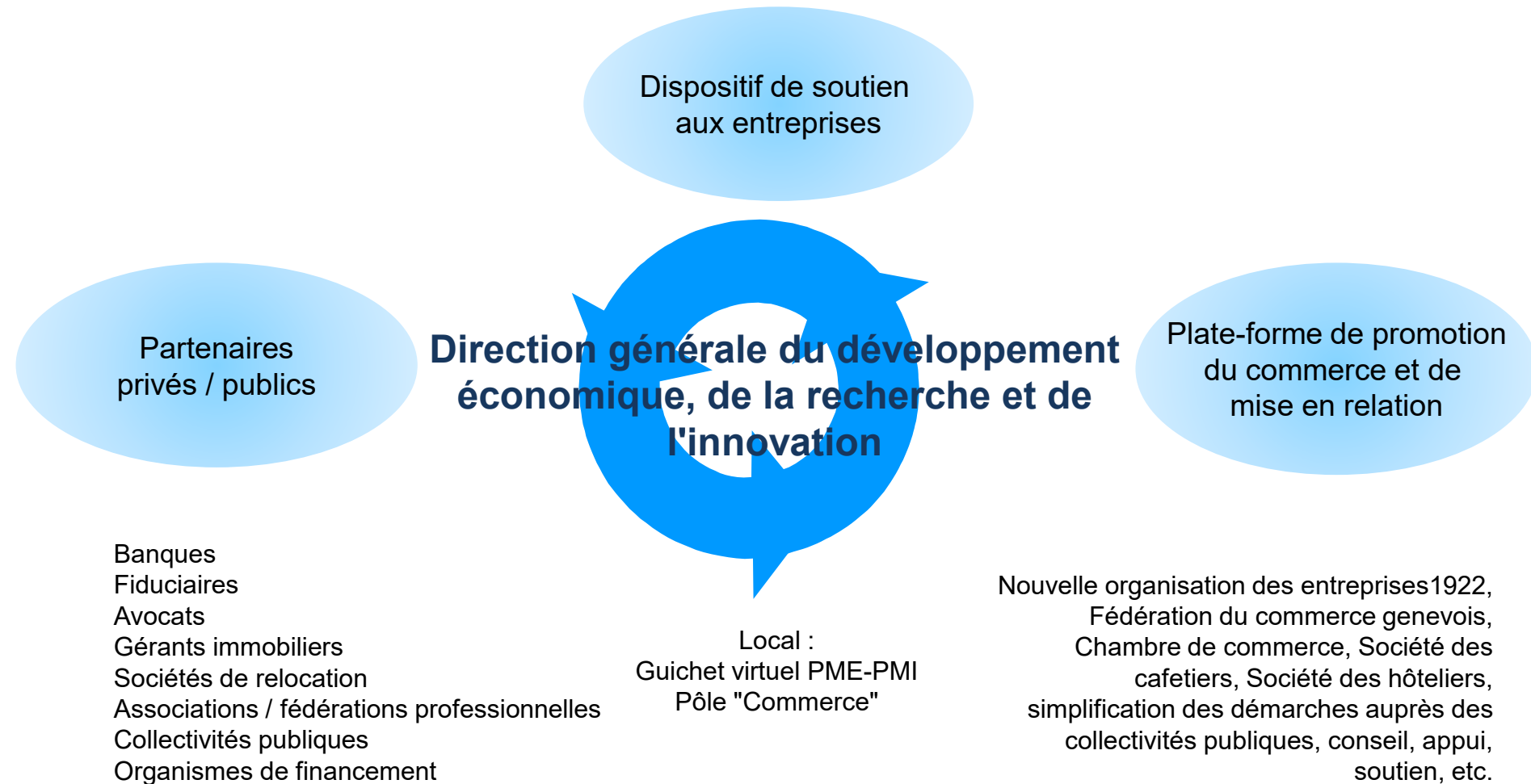
Conseil et analyse stratégique

**Information dans les démarches
administratives**

**Mise en relation avec les
association professionnelles**

**Soutien auprès des collectivités
publiques, fédérales, cantonales, communales**

Fonctionnement en réseau (2)



Organismes de mise en relation



Trucs et astuces / domaine réglementé (0)

(activités nécessitant une autorisation)

- Hôtellerie et la restauration
- Spectacles et divertissements
- Vente à l'emporter de boissons alcoolisées
- Salons de jeux, cabarets et dancings
- Taxis et limousines
- Lotos et loteries
- Commerce itinérant, installations foraines et cirques
- Ventes aux enchères publiques
- Jeux et appareils automatiques
- Commerce d'objets usagés ou de seconde main
- Prêteurs ou courtiers en crédit à la consommation

Trucs et astuces / Commerce de détail (1)



- Proximité et simplicité
- Gagner du temps
- Consommer au meilleur prix
- Consommer durable et éthique
- Internaute avant d'être consommateur
- Etre étonné par l'offre
- Adéquation entre l'offre et la rentabilité
- Bénéficier d'une haute qualité de service / accueil

Trucs et astuces / Commerce de détail (2)

- Orientation pour le financement
- Registre du commerce (forme juridique)
- Emplacement
- Aménagement des locaux
- Type de commerce/commerce mixte



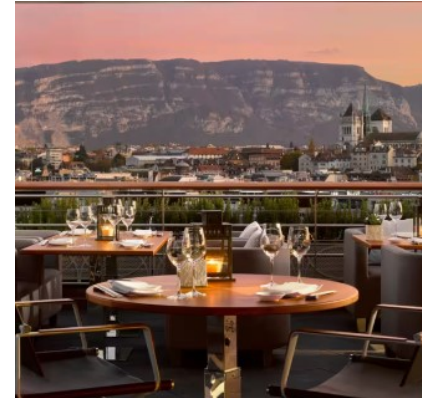
Trucs et astuces / Commerce de détail (3)



- Heures d'ouverture
 - Indication des prix / rabais
 - Professions réglementées secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI
 - <https://www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home/bildung/reconnaissance-de-diplomes-etrangers/professions-reglementees.html>
- Loi sur le travail et conventions collectives

Trucs et astuces / restauration (1)

- Cafés-restaurants
- Cantines
- Cercles
- Clubs sportifs
- Pensions
- Discothèques
- Cabarets-dancings
- Buvettes permanentes
- Buvettes temporaires



Trucs et astuces / restauration (2)

- Hôtels
- Résidences
- Pensions de famille
- Foyers
- Auberges de jeunesse
- Campings



Trucs et astuces / quelques exemples

1. Je souhaite ouvrir un café-restaurant...



Trucs et astuces / quelques exemples

QUI ?

- Les personnes ayant la nationalité suisse ou étant au bénéfice d'un permis de séjour valable et durable
- Les personnes étant titulaires d'un certificat de capacité (diplôme) attestant de son aptitude à gérer un établissement
- Les personnes offrant toutes les garanties quant à leur antécédents et leur comportement
- Les personnes offrant toutes les garanties d'une exploitation personnelle et effective (domicile, disponibilité)

Trucs et astuces / quelques exemples

COMMENT ?

- Quiconque veut ouvrir un café-restaurant doit obtenir une autorisation délivrée par l'autorité compétente, qui atteste que la personne peut gérer un établissement et qu'elle remplit toutes les conditions prévues par les dispositions légales en vigueur.
- Cette autorisation atteste que la personne n'a pas d'antécédents judiciaires et qu'elle remplit toutes les conditions prévues par les dispositions légales en vigueur (maintien de l'ordre, santé et tranquillité publique notamment).
- Pour toutes informations :
<https://www.ge.ch/ouvrir-cafe-restaurant-autre-etablissement-public-lrdbhd>



Trucs et astuces / quelques exemples

2. Je veux vendre des boissons alcoolisées à l'emporter....



Trucs et astuces / quelques exemples

QUI ?

- Les personnes ayant la nationalité suisse ou étant au bénéfice d'un permis de séjour valable et durable
- Les personnes offrant toutes les garanties quant à leur antécédents et leur comportement
- Les personnes disposant des locaux nécessaires

Truc et astuces / quelques exemples

3. Je veux organiser un spectacle, un divertissement ou une manifestation culturelle....



Trucs et astuces / quelques exemples

QUI ?

- Les personnes ayant la nationalité suisse ou étant au bénéfice d'un permis de séjour valable et durable
- Les personnes offrant toutes les garanties quant à leur antécédents et leur comportement
- Les personnes disposant des locaux nécessaires

Trucs et astuces / quelques exemples

COMMENT ?

- Quiconque souhaite organiser un spectacle, un divertissement ou une manifestation culturelle (loto, fête populaire, etc.) doit déposer une demande auprès de l'autorité compétente, soit au moyen des formulaires ad hoc, soit à travers le site internet de l'administration en ouvrant un compte e-démarches
- <https://www.ge.ch/demander-autorisation-manifestation>



Tendances du commerce



- Attractivité accrue des centres-villes
- Dépôt-retrait sur le trajet domicile-travail / stations-service / gare / aéroport / appareils automatiques
- Recherche du meilleur prix sur les produits de détail (pas forcément le prix le plus bas)
- Label et produits locaux
- Centres commerciaux virtuels / achats en ligne
- Boutique éphémère / showroom et concept store
- Mixité des produits / livraison à domicile / club de consommateurs / magasin tout confort (convenience store)

Conclusion

- Veiller à ce que vos rêves ne deviennent pas des cauchemars
- Genève est dans une zone de contacts majeurs, comme Bâle, Constance et le Tessin
- La dernière frontière entre la Suisse et la France est **le franc fort**
- Enjeu : métropole régionale
- Emergence de nouveaux modèles économiques : éthique, made in chez nous, bio, conscience de la finitude des ressources, fin du consumérisme à outrance...
- Numérisation du commerce
- Créneaux et défis pour de nouveaux types de commerces
- Disponibilité personnelle importante, voire très importante

**MERCI DE
VOTRE ATTENTION
et plein succès
dans vos projets !**

Contact

**Direction générale du développement économique,
de la recherche et de l'innovation (DG DERI)**

Rue de l'Hôtel-de-Ville 11
Case postale
1211 Genève 3

Tel : 022 388 34 34

innovation.ge.ch
dgderi@etat.ge.ch

Jacques Folly

Attaché au développement économique du commerce
jacques.folly@etat.ge.ch

Notre Newsletter :
Newsletter DG DERI | ge.ch

@GE_DGDERI 

@GE.DGDERI 

@GE – Economie & Innovation 